

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA GARTEMPE ET DE SES AFFLUENTS****Département : Haute-Vienne****le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'heure de : 19 H 30****en session ordinaire à : Droux, salle Jean Ferrat****Date de la réunion : 12 mai 2026****Date de convocation du Comité : 6 mai 2026****Président de la séance : M. FIOUX Alain**

**Étaient présents : Fioux Alain, Massonnerie Chantal, Louis Eric, Rousseau Michel, Boux Michel, Normand Alain, Rochette Pierre, Bonnefous Jean-Paul, Leguillé Adeline, Mourgaud Jean-Luc, Baige Didier, Jaussoin Béatrice, Salé Hervé, Labbat Frédérique, Lypka Karina, Cossiaux Laurence, Petit Elisabeth, Jarry Didier, Poulet Jean-Paul, Paufique Thierry, Petit Caroline, Legay Jean-Marc, Vanderlick Nicolas, Maitre Franck, Lesigne Audrey, Maurice Thiery, Lefront Hugues, Le Roy Bruneau, Paillet Nathalie, Chaput Christophe, Bodak Cédric, Majou Olivier**

**Donnaient pouvoir :**

**Etaient excusés : Reynaud Gilles, Dehorter Lise, Nivard Lionel, Nardout Lise, Auzemery Alain, Peyrot Jean-Michel, Prevost Christian, Hoeppe Nathalie, Matigot Jean-Roland, Pluviaud Mickael, Bechet Nicolas.**

**Nombre de délégués en exercice : 35****Présents : 32****Pouvoirs : 0****Mme Leguillé Adeline est secrétaire de séance****Objet : Embâcles 2026**

Le président rappelle que des actions concernant les embâcles sont prévues au sein des programmations du CT Benaize, Salleron et affluents ainsi qu'au sein de l'AT Gartempe Amont. Pour l'AT une enveloppe de 15 000 euros TTC est prévue. Pour le CT, des actions sont déjà prévues et ont déjà fait l'objet de devis à hauteur de 3 000 euros TTC.

Une demande de subvention auprès du département de la Haute-Vienne pourra être soumise.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

- autorise ces actions,
- donne tous pouvoirs à son Président pour signer les pièces nécessaires et prendre d'ores et déjà des contacts préliminaires auprès des organismes financeurs.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.  
et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

A Droux, le 12 mai 2026  
Le Président,

